

ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Projets intégrateurs



ENTRE CHAQUE ÉTUDIANT, dont le nom et la signature apparaissent à la liste faisant partie intégrante de la présente et dont la collaboration a été retenue par l'École Polytechnique à titre d'étudiant en vue de participer à un projet de nature académique dans le cadre du cours **xxxx** donné en **xxxx** ;

ci-après nommé « **le PARTICIPANT** »

ET LA CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE ayant son siège social au Campus de l'Université de Montréal, 2900, boul. Édouard-Montpetit – 2500, chemin de Polytechnique, Montréal (Québec) H3T 1J4 et dont l'adresse postale est C.P. 6079, Succursale « Centre-ville », Montréal (Québec) H3C 3A7 ;

ci-après nommée « **POLYTECHNIQUE** ».

ET COMPAGNIE corporation légalement constituée en vertu des lois de la province du Québec, ayant une place d'affaire au ADRESSE ;

ci-après nommé « **COMPAGNIE** »

ci-après communément nommée « **les PARTIES** »

ATTENDU QUE les Parties ont engagé ou comptent engager des travaux de nature purement académique » dans le cadre du cours « **Projet** » (Année) dont le titre est « **xxxx** », ci-après appelé le « **PROJET** sous la supervision du professeur ou chargé de cours **NOM** du département de génie **GÉNIE** de l'École Polytechnique;

ATTENDU QUE le Projet est réalisé en collaboration avec un partenaire industriel de Polytechnique, notamment la Compagnie;

ATTENDU QUE le Participant au Projet reconnaît que les Parties peuvent, pour donner suite à leur collaboration dans le cadre du cours, se divulguer des renseignements confidentiels et autres informations provenant principalement de la Compagnie, désignés l'« **INFORMATION CONFIDENTIELLE** »;

ATTENDU QUE l'Information confidentielle est la propriété de la Compagnie;

ATTENDU QUE, aux fins des présentes et dans le cadre du Projet, l'expression « **AMÉLIORATIONS** » désigne toute idée, concept, dessin ou invention relatifs à l'Information confidentielle ou à la propriété intellectuelle de la Compagnie et qui constitue une variation, une addition, un perfectionnement ou un dérivé de l'Information confidentielle ou de la propriété intellectuelle de la Compagnie;

ATTENDU QUE Polytechnique et la Compagnie s'entendent à l'effet que les Améliorations appartiendront à la Compagnie;

ATTENDU QUE la divulgation de certaine Information confidentielle peut affecter la valeur commerciale de ces dernières et en restreindre la protection éventuelle, le cas échéant;

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, les Parties ont convenu de signer la présente entente afin de définir et de protéger leurs droits en ce qui a trait à l'Information confidentielle.

- L'Information confidentielle** comprend toute information divulguée par la Compagnie et reçue par le Participant et Polytechnique sous forme écrite, graphique, verbale ou physique, incluant, mais ne se limitant pas aux procédés, inventions, applications, formules, produits, plans, matériel biologique, ou logiciels. Toute Information confidentielle transmise sous la forme écrite devra porter la mention "confidentiel", ou "secret", et devra porter une date de divulgation. Lorsque transmise verbalement, l'Information confidentielle sera identifiée verbalement comme étant « confidentiel » ou « secret » au moment de la divulgation et sera reconfirmée par un écrit daté et portant la mention « confidentiel » ou « secret » dans les trente (30) jours suivant la première divulgation. Sont également considérées comme Information confidentielle toutes les Améliorations telles que définies aux présentes.
- Le Participant et Polytechnique s'engagent à :**
 - Ne pas divulguer, totalement ou partiellement l'information confidentielle fournie par la Compagnie à aucun tiers sans avoir obtenu au préalable le consentement de la Compagnie.
 - Appliquer les mêmes pratiques et procédures pour protéger l'Information confidentielle reçue qu'ils appliqueraient à leur propre information confidentielle.
 - Garder rigoureusement secret toute Information confidentielle fournie par la Compagnie et ne la divulguer qu'à leurs collègues étudiants et/ou professeurs superviseurs qui en ont spécifiquement besoin. De plus, le Participant et Polytechnique devront s'assurer que lesdits collègues et/ou professeurs superviseurs soient mis au courant et observent les obligations contractées en vertu de la présente entente.
 - Ne pas utiliser l'Information confidentielle à d'autres fins que celles spécifiquement prévues dans cette entente.
 - Ne pas reproduire ni copier l'Information confidentielle provenant de la Compagnie, en tout ou en partie, sauf pour des raisons d'archivage, sans l'autorisation expresse de la Compagnie.
 - Ne pas déposer de demandes de brevet contenant l'Information confidentielle de la Compagnie.

Commenté [p1]: À être complété par la compagnie

Commenté [p2]: Insérer nom du prof ou chargé de cours (un des deux)

Commenté [p3]: Insérer nom du département

3. L'Information confidentielle n'inclut pas l'information pour laquelle le Participant ou Polytechnique peut démontrer et matériellement prouver qu'elle :

- 3.1 était connue du public ou est devenue connue du public autrement que par sa divulgation suite à un manquement à ses obligations de confidentialité envers la Compagnie;
- 3.2 lui a été légalement et régulièrement fournie par un tiers qui n'est pas tenu à la confidentialité envers la Compagnie;
- 3.3 était connue avant la divulgation par la Compagnie;
- 3.4 a été plus tard développée indépendamment par le Participant ou Polytechnique sans aucune référence à l'Information confidentielle divulguée aux termes de la présente entente; et
- 3.5 doit être légalement divulguée dans le cadre de procédures administratives ou judiciaires.

4. Le Participant reconnaît que :

- 4.1 il est personnellement responsable quant au présent engagement de confidentialité et qu'un manquement de sa part pourrait faire l'objet de procédures judiciaires directement envers lui de la part de la compagnie.
- 4.2 En vertu de la présente entente, le Participant ne détient aucun titre, intérêt, licence ou droit d'aucune sorte à l'égard de l'Information confidentielle qui lui a été divulguée par la Compagnie, ni à l'égard des Améliorations.
- 4.3 Le Participant s'engage à divulguer à Polytechnique tout résultat incluant les Améliorations, toute invention, toute nouvelle conception, tout perfectionnement, dessin industriel, tout logiciel dont il sera l'auteur, seul ou avec d'autres, découlant de sa participation au Projet, au fur et à mesure qu'ils se produisent.
- 4.4 La Compagnie sera seule propriétaire de toutes les Améliorations directement conçues lors du Projet. Le Participant s'engage à poser tous les actes et à signer sans délai tous les documents qui pourraient être jugés utiles pour constater ou donner plein effet au présent article, si nécessaire. Il nomme Polytechnique son mandataire exclusif et irrévocable pour exécuter, en son nom, tout document visant à constater ou à donner effet au présent article, y compris dans le cadre ou aux fins de toute demande d'obtention, de modification ou maintien de brevet. Le Participant renonce en faveur de la Compagnie à tout droit moral qu'il pourrait avoir dans tels résultats ou créations.
- 4.5 Polytechnique et la Compagnie reconnaîtront la contribution du Participant à toute invention brevetable découlant du Projet, le cas échéant, en associant son nom au brevet à titre d'inventeur. Cette reconnaissance n'est associée à aucune rémunération.
- 4.6 Polytechnique se réserve le droit d'utiliser tous les résultats du Projet dans le cadre de ses activités de recherche et d'enseignement, sous réserve des obligations de confidentialité prévues à l'article 2.

5. **RAPPORT DE PROJET** : La Compagnie a été avisée que le Participant doit, dans le cadre du cours, présenter un rapport final qui pourrait contenir de l'Information confidentielle, incluant des Améliorations. La Compagnie accepte que le Participant puisse déposer les copies nécessaires à son évaluation académique (format électronique ou papier), copies qui seront transmises au **professeur ou chargé d'enseignement superviseur du Projet**, pour évaluation académique seulement, et portant la mention «Confidentiel» et «sans droit de

reproduction ou de diffusion». Une copie de ce rapport sera également remise à la Compagnie.

6. **PRÉSENTATIONS ORALES** : Les parties aux présentes conviennent 1) que l'un des objectifs du cours est de faire des présentations orales permettant une évaluation académique du Participant et 2) qu'il est du ressort de Polytechnique de diffuser l'information pour faire avancer les connaissances. Elles reconnaissent par ailleurs que la publication de certaines données techniques pourrait leur faire perdre leur valeur commerciale. Un exemplaire des informations que l'on compte divulguer doit être remis à la Compagnie au moins quinze (15) jours calendrier avant la présentation desdites informations (l'«AVIS»). Si la Compagnie ne s'oppose pas par écrit à leur divulgation dans les sept (7) jours suivant l'Avis, le Participant et Polytechnique pourront alors divulguer lesdites informations. Si la Compagnie signifie son opposition par écrit, les Parties doivent alors négocier une version acceptable, sans pour autant diminuer la valeur académique et scientifique de la présentation, et ce, dans les limites de la période de l'Avis original de quinze (15) jours. Ne sont visées par le présent article que les présentations orales prévues dans l'horaire habituel du cours.

7. Le Participant et Polytechnique devront retourner promptement à la Compagnie, à la demande de la Compagnie, tous les renseignements tangibles (et leurs copies) fournis par la Compagnie, ainsi que les résultats, les notes, compilations, analyses ou tout autre document produit en vertu de cette entente, et détruire tous documents sur lesquels l'Information confidentielle a été transcrite, en tout ou en partie.

8. Tous les droits, titres et intérêts dans l'Information confidentielle transmise par la Compagnie appartiennent et continueront d'appartenir à la Compagnie. Rien dans la présente entente crée ou doit être interprété comme créant une licence destinée au receveur de l'Information confidentielle ou une obligation de l'une ou l'autre partie de conclure une convention de licence ou une autre convention concernant l'Information confidentielle. De plus, aucune disposition des présentes n'est réputée créer ou interprétée comme créant entre les Parties un mandat, un partenariat ou une coentreprise.

9. L'éventuelle illégalité ou nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition (ou partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition) ne saurait affecter de quelque manière la légalité des autres articles, paragraphes ou dispositions de la présente entente, ni non plus le reste de cet article, de ce paragraphe ou de cette disposition, à moins d'intention contraire évidente dans le texte.

10. Cette entente prend effet à partir du **DATE** et est d'une durée d'un (1) an. Les Parties peuvent mettre fin à la présente entente en tout temps, d'un commun accord, sur dépôt d'une confirmation écrite des Parties.

11. Les obligations de confidentialité en vertu de cette entente demeureront en vigueur pendant **trois (3) ans** à partir de la date de réception par le Participant ou, le cas échéant, Polytechnique, de l'Information confidentielle. Nonobstant ce qui précède, les obligations de confidentialité reliées au **paragraphe 2** survivront la terminaison de la présente entente.

12. Les Parties ne peuvent céder la présente entente à un tiers sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit des autres parties.

13. Toute modification de la présente entente doit être constatée par un écrit dûment signé et approuvé par les Parties.

14. La présente entente est régie par le droit de la province du Québec, Canada, et doit être interprétée selon ce droit.

Commenté [p5]: A être discuté avec la Compagnie

Commenté [p6]: A être discuté avec la Compagnie

Commenté [HA4]: Choisir un des deux

EN FOI DE QUOI les PARTIES aux présentes ont signé à Montréal (Québec),

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Hélène Laurence _____ Date _____
Conseillère à la recherche - BRCDT

la Compagnie Inc. _____

Commenté [p7]: A être complété

NOM _____ Date _____
Titre : _____

Commenté [p8]: A être complété par la compagnie

INTERVENTION

Je soussigné, reconnais avoir lu la présente et en accepte tous les termes et conditions qui y figurent. Je m'engage, par ailleurs, à faire en sorte que toutes les personnes qui seront appelées « à connaître » l'Information confidentielle au sein de POLYTECHNIQUE connaissent leurs obligations découlant de ces termes et conditions.

Professeur ou chargé de cours _____ Date _____
Professeur/Chargé de cours, ÉPM

Commenté [p9]: A être complété par ÉPM

NOM DES PARTICIPANT

SIGNATURE

Nom: _____	Signature: _____
Nom: _____	Signature: _____